

Le service d'accompagnement vers et dans l'habitat (SAVDH)

PÔLE
INSERTION :
SAVDH
EMPLOI-
FORMATION
CHRS RÉGIS



ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES OU FAMILLES AFIN DE LEUR PERMETTRE D'ASSURER UNE RECHERCHE, UN ACCÈS OU UN MAINTIEN DANS L'HABITAT.

LE SAVDH COMPREND

- **L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL).**
- **Rue-Habitat :** Lieux de vie "sur mesure" et expérimentaux pour les grands exclus.
- **Logements alternatifs** aux nuitées d'hôtel et aux foyers d'urgence.
- **Actions de relogement avec Est Habitat** en lien avec le GIE.

MISSION ET OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Proposer aux personnes en difficultés un accompagnement individualisé pour favoriser l'accès et le maintien durable dans un logement décent et adapté.

Cette action s'appuie sur la nécessaire adhésion des personnes et s'articule autour de trois axes :

- **L'accompagnement à la recherche de logement**
 - Définir un projet adapté à chaque situation.
 - Accompagner dans les démarches.
- **La préparation à l'accès ainsi qu'à l'installation dans le logement**
 - Soutien dans l'ensemble des aspects liés à l'accès.
 - Apprentissage des droits et obligations du locataire.

- Aide à l'intégration dans le nouvel environnement.

→ Le soutien au maintien dans le logement

- Consolidation de l'accompagnement engagé lors de l'accès.
- Accompagnement visant à éviter la perte du logement.
- Sécurisation de la relation bailleur/locataire.

ÉQUIPE

- 1 chef de service
- 1 chargé de mission
- 7 travailleurs sociaux
- 3 personnels de santé (1 infirmier, 1 médecin, 1 psychologue)

MOYENS

→ Les logements "passerelles"

Participation d'ALYNEA dans le GIE Est Habitat offre de nouvelles possibilités : capter de l'habitat transitoire (dans le cadre d'opérations de réhabilitation), mais aussi des logements de droit commun.

Afin de favoriser l'autonomie, les actions sont orientées sur les capacités des personnes à gérer le statut de locataire. Diverses possibilités d'accueil sont mises en place pour l'accompagnement à cet apprentissage.

→ Les logements ALT (Allocation Logement Temporaire)

Sur orientation de la Maison de la Veille Sociale (MVS) les personnes sont accueillies au sein de logements temporaires afin de leur permettre à terme d'accéder à un logement de droit commun, adapté à leur situation.

→ Les baux glissants

Outil qui permet de favoriser l'accès au logement pour des personnes ne pouvant être dans un premier temps éligibles auprès des bailleurs sociaux.

Les hébergés participent financièrement chaque mois à hauteur de leurs ressources.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL) ET LE DISPOSITIF DU FONDS NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (FNAVDL)

PUBLIC

- Tout public repéré par les travailleurs sociaux de secteurs, en difficulté dans l'accès au logement ou dans la tenue de celui-ci (ASLL).
- Personnes sans logement ou mal logées reconnues prioritaires DALO – la loi DALO désigne l'État comme garant du droit à un logement ou un hébergement décent pour toute personne qui ne parvient pas à y accéder ou s'y maintenir par ses propres moyens (FNAVDL).





SECTEUR D'INTERVENTION

→ Métropole lyonnaise.

FINANCEMENT

→ Département du Rhône.

→ Etat – Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

RUE-HABITAT : LIEUX DE VIE "SUR MESURE" ET EXPÉRIMENTAUX

PUBLIC

"Grands exclus" ayant un long parcours d'errance.

Rue-Habitat est une **expérimentation**, partant du constat d'une certaine inadaptation du dispositif d'hébergement actuel pour le public en situation de grande exclusion. Le groupe est ici support au quotidien, dans une logique de faible institutionnalisation.

→ **Colocations** de 2 à 5 personnes en maison ou en appartement à loyers très modérés. Logement temporaire, visant à travailler un choix de vie et une possible projection vers un logement plus définitif toujours en colocation ou en individuel, si la personne en éprouve le besoin, l'envie et la capacité.

→ **"Modules" satellitaires à la Villa d'Hestia (Villeurbanne)**, qui permettent d'éviter le retour à la rue de grands exclus, suite à un séjour aux Lits Halte Soins Santé (LHSS), tout en continuant à "capitaliser" et consolider les "capacités à habiter" expérimentées aux LHSS.

MODALITÉ D'ADMISSION

→ Sur orientation des structures en lien direct avec les sans-abri : Samu social 69, équipes mobiles de rue (Interface SDF), Centres d'accueil de jours, CHRS, Lits Haltes Soins Santé (Villa d'Hestia).

FINANCEMENT

→ Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL).

→ Etat – Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

→ Fondations Abbé Pierre et Les petits frères des Pauvres.

LOGEMENTS ALTERNATIFS À L'HÔTEL ET AUX FOYERS

En 2013, ALYNEA propose d'accueillir en appartement des familles dans le cadre du plan froid, alternative moins coûteuse que celle de l'hôtel et des foyers et

plus respectueuse d'une vie en famille, tout en assurant un accompagnement personnalisé.

PUBLIC

→ Personnes hébergées depuis longtemps à l'hôtel ou dans des foyers d'urgence.

MODALITÉ D'ORIENTATION

→ L'orientation se fait par la Maison de la Vieille Sociale.

FINANCEMENT

→ Etat – Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

ACTIONS DE RELOGEMENT AVEC EST MÉTROPOLE HABITAT EN LIEN AVEC LE GIE

Dans le cadre du GIE et d'une convention passée avec des bailleurs, nous proposons une action renforcée auprès de ménages préalablement repérés par les bailleurs à l'occasion d'opérations de relogements.

L'intervention d'une équipe médico-psycho-sociale a pour but de favoriser le relogement de ces ménages et/ou la recherche de solution d'habitat plus adaptée.



VOTRE CONTACT

SAVDH
53, rue Dubois-Crancé - 69600 Oullins
Tél. 04 78 50 16 05 - savdh@alynea.org

